

4 Économie

Entretien avec le ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement (suite)
Régis Immongault : " l'idée d'un programme d'ajustement structurel avec le FMI n'est pas, pour l'instant, envisageable pour le gouvernement "Propos recueillis par Maxime
Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Baisse des recettes fiscales, accord avec le patronat, lutte contre la vie chère, recours éventuel aux services du Fonds, Rapport Fitch Rating, situation bancaire du pays... Dans la 2e partie de cet entretien, le ministre de l'Economie aborde, sans complaisance, les grandes préoccupations de l'heure.

l'union. Compte tenu du ralentissement de l'économie nationale, les recettes fiscales vont fortement baisser cette année. Comment comptez-vous combler ce gap et optimiser le travail de collecte des administrations des Douanes et des Impôts ?

LA question que vous posez est fondamentale, elle est même au cœur des actions à mener à court terme et conditionne la réussite de notre programme économique, dans le contexte actuel. A cet effet, la politique du Gouvernement s'articulera autour des points suivants :

1/ L'élargissement de l'assiette fiscale qui comprend par exemple la fiscalisation du secteur informel, la fiscalisation du patrimoine immobilier et foncier, l'application des dispositions du Code Général des Impôts relatives au précompte de l'IRPP, etc. ;

2/ L'amélioration du rendement des contrôles fiscaux et le renforcement de l'action en recouvrement pour agir efficacement sur l'apurement des restes à recouvrer et prévenir leur accumulation ainsi que l'apurement des régimes suspensifs ;

3/ La création d'une entité de revenus consacrant la fusion de la Douane et des Impôts pour améliorer la mobilisation des recettes.

4/ La mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses fiscales et la mise en place d'un « guichet unique » spécialement dédié à ces opérations.

5/ La communication sur les mesures fiscales pour promouvoir le consentement à l'impôt et renforcer le civisme fiscal. Désormais personne n'échappera à l'impôt, certains ont d'ailleurs eu à le constater déjà en recevant des avis de redressement des services fiscaux. J'ai aussi lancé des inspections de contrôle dans les principaux services fiscaux et douaniers pour prévenir les

fraudes organisées et lutter contre la corruption.

Vous avez conclu dernièrement un accord de règlement de dette de 100 milliards de francs avec la CPG, lequel vient en complément du 1er protocole d'accord signé en mars dernier avec l'ancien Premier ministre le Pr Daniel Ona Ondo. Mais malgré tous ces engagements de l'Etat, comment expliquer que les entreprises ne reprennent toujours pas les travaux des différents chantiers ?

Le protocole d'accord signé récemment avec la CPG s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements contenus dans le Pacte pour la préservation de la croissance et la sauvegarde des emplois signé entre le Gouvernement et la CPG en 2015.

Le 9 août 2016, le Chef de l'Etat avait par ailleurs pris l'engagement de payer la dette vis-à-vis des entreprises lors de l'Assemblée Générale de la CPG à laquelle il avait été convié.

La mise en œuvre de ces deux engagements s'est d'abord traduite par un audit de la dette non évaluée et non conventionnée au 31 décembre 2014. L'audit a arrêté le montant de cette dette à 100 milliards de FCFA payables sur une période de 5 ans.

Actuellement, les conventions pour chaque entreprise concernée sont en cours de préparation en vue de leur signature. Conformément au protocole signé entre les parties, les premiers paiements interviendront en 2017. Concernant la reprise des travaux, vous remarquerez que le Ministère de l'Economie est désormais en charge de la programmation du développement durable. Dans ce cadre, nous sommes en train de travailler sur l'optimisation du phasage des projets en lien avec les capacités d'investissement du pays. Une liste des investissements prioritaires à finaliser en tenant compte de la vision du Chef de l'Etat a été présentée au Premier Ministre, pour arbitrage. Ce travail permettra également d'arrêter les investissements à réaliser sous forme de PPP. Après ce travail préliminaire, nous assisterons à une reprise effective de certains chantiers arrêtés.

Depuis le début de la crise pétrolière, les Gabonais sont très critiques envers le gouvernement car ils perçoivent difficilement la stratégie mise en



Le ministre de l'Economie, Régis Immongault.

œuvre pour en atténuer les effets. Quelles sont les mesures qui ont déjà été prises et celles que vous comptez mettre en place ?

Si tel est le cas, il s'agit d'une appréciation assez sévère qui ne prend pas suffisamment en compte les différents efforts réalisés par le gouvernement, mais qui traduit, il faut le reconnaître l'impatience des Gabonais. Je tiens à rappeler que sur les très hautes instructions du chef de l'Etat, un séminaire gouvernemental s'est tenu en janvier 2015, au moment fort de la crise, pour identifier les mesures à mettre en œuvre pour permettre à notre économie de mieux résister aux effets de la crise pétrolière. Depuis lors, de nombreuses actions ont été réalisées pour renforcer le recouvrement des recettes, réduire les dépenses de fonctionnement, maintenir le budget d'investissement à un niveau permettant de préserver la dynamique de la croissance. Dans ce cadre, le gouvernement a par exemple considérablement réduit les exonérations discrétionnaires et pris la décision de libéraliser les prix du carburant. En matière de renforcement du cadre des affaires, l'ordonnance sur les PPP a été adoptée afin de mieux capter ces financements innovants et l'Agence Nationale de Promotion des Investissements se met en place progressivement. Le gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles pour soutenir la croissance, diversifier ses sources et la rendre plus inclusive. Des mesures supplémentaires vont être prises pour élargir l'assiette fiscale et sécuriser le recouvrement, améliorer l'efficacité de la dépense publique et renforcer le cadre des affaires. Nous travaillons actuellement sur le plan de relance de l'économie décliné par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement lors de sa déclaration de

politique générale. Ce nouveau plan visera à relancer l'investissement au Gabon, en comptant sur un soutien plus accru du secteur privé, dans un contexte de resserrement budgétaire et de baisse continue du prix du pétrole. L'objectif étant de renouer avec une croissance plus forte. Pour être efficace, ce plan de relance devra s'articuler autour de trois volets :

- La priorisation de projets novateurs et générateurs de croissance à court, moyen et long termes. Ceux-ci concerneront à la fois l'agriculture (projet GRAINE), les mines (Gabon Industriel) et les infrastructures.

- Des financements innovants à travers un recours plus important aux partenariats publics-privés (PPP) et aux prêts multilatéraux.

- Un cadre macroéconomique et budgétaire stable et soutenable à travers des efforts pour garantir l'équilibre budgétaire face à un déficit de 1,2 % en 2015 et de 2,8 % en 2016. Le tout appuyé par de nombreuses réformes capables d'instaurer un environnement plus favorable aux investisseurs privés, à travers notamment une amélioration de la compétitivité et de la concurrence.

En juin 2016, un Conseil des Ministres annonçait d'importantes mesures contre la vie chère. Quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre de ces mesures au moment où les ménages se plaignent d'une baisse de leur pouvoir d'achat ?

La préservation du pouvoir d'achat est un sujet de préoccupation majeure pour le Gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil des Ministres du 02 juin 2016, les droits prélevés par certaines administrations au port ont été supprimés ou réduits. Il s'agit notamment des prélèvements opérés par la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation ainsi que le Conseil Gabonais des Chargeurs. Nous pouvons également relever la réactivation du Comité Interministériel de lutte contre la vie chère, placé directement sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et de la Cellule Nationale de Lutte contre la vie chère, placée sous l'autorité du ministre de l'Economie. Dans le cadre des activités de ces structures, le comité provincial des prix de l'Estuaire vient de se tenir sous la présidence du Gou-

verneur de la province. D'autres comités provinciaux sont en cours de préparation. Des mesures ont également été prises pour renforcer la surveillance des prix. La semaine dernière, le Ministre Délégué est descendu sur le terrain pour vérifier si la situation s'était normalisée après les hausses observées à la suite des événements post-électoraux. D'autres mesures sont en train d'être mises en œuvre. On peut citer la révision des coûts portuaires et la baisse des tarifs de transport des marchandises depuis le port d'Owendo. Il convient de reconnaître que ces mesures auront un impact limité dans le temps si la restructuration de notre économie n'était pas effective. Ce problème de cherté de la vie ne peut être résolu qu'à travers une hausse significative de l'offre locale des produits alimentaires, des logements et une révision à la baisse de certains coûts des facteurs.

Vous avez récemment participé aux Réunions des Assemblées Annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Que peut-on retenir de vos discussions et quels bénéfices pour le Gabon ?

J'ai effectivement pris part à ces rencontres. Les échanges ont permis de constater que la croissance mondiale demeurait faible. La fragilité de la reprise est attribuable à différents facteurs dont les perturbations des marchés financier et pétrolier, la timidité de la croissance dans les pays avancés, la persistance des crises géopolitiques ainsi que les incertitudes liées à la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne.

En marge des réunions statutaires, les discussions ont également permis de faire le point sur la situation de la sous-région CEMAC. La CEMAC subit un choc négatif sécuritaire et une dégradation des termes de l'échanges qui se sont traduits par une croissance réelle de 0,7% en 2016 selon le FMI.

Les pays de la sous-région ont sollicité du FMI un approfondissement de la réflexion afin de nous aider à mieux gérer la situation présente. Dans ce sens, nous sommes tombés d'accord pour envisager un cadre général de coopération FMI-CEMAC qui tienne compte des spécificités des différents pays.

Suite en page 5

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 11/11/2016	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	11/11/2016	4552,99
		USD	1,0895	1USD =	602,072	1 USD	629,262	DOW JONES	08/11/2016	18 734,63
		CAD	1,4689	1CAD =	446,563	1 CAD	466,410			
		JPY	116,4000	1JPY =	5,635	100 JPY	591,088			
		GBP	0,87785	1GBP =	747,231	1 GBP	769,100			
		CHF	1,0762	1CHF =	609,512	100 CHF	63 652,64			
		ZAR	15,1054	1ZAR =	43,425	100 ZAR	4 582,73			
		MAD	10,7829	1MAD =	60,833	MAD	62,89			
		CNY	7,4065	1CNY =	88,565	1CNY	90,16			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril
11 Novembre 2016: 45,99**